

VEN 27		5	0
	---	21	0
SAM 28		11	0
	---	21	2
DIM 29		13	17
	---	15	39
LUN 30		7	1
	---	16	5
MAR 1er		7	0
	---	16	1
MER 2		6	0
	---	12	0

## Cette semaine :

- **Excoriose**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Divers**

## Stades phénologiques

Les stades ont progressé depuis la semaine dernière. Plus généralement, le stade observé est "grappes visibles". Quelques parcelles plus en retard sont au stade 4-5 feuilles étalées et les plus en avance sont au stade boutons floraux agglomérés. La sortie semble bien homogène sur la majorité des parcelles. On revient sur des dates de stades comparables à 2017.

## EXCORIOSE

### Analyse de risque

#### Symptômes

Les symptômes sont globalement en regression sur le vignoble suite à une bonne gestion de la problématique.

#### A retenir

Période de risque terminée

### Préconisations

La période à risque est terminée.

#### Alternatives

Elimination des bois atteints à la taille.

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Aucun symptôme n'est observé.

#### Modélisation :

La maturité des oeufs est atteinte depuis le 26 avril. Dès lors, il faut de 5 à 20mm pour engendrer les premières contaminations de masse.

#### Données laboratoire :

La maturité des oeufs de mildiou est atteinte en laboratoire.

### Préconisations

Les oeufs sont mûrs, des pluies sont prévues et les stades de réceptivité sont atteints. Soyez protégés avant la pluie prévue dimanche:

\* Différents produits à base de cuivre : 200g de cuivre métal

Attention au lessivage dès 20mm.

#### A retenir

Des contaminations de masse sont prévues avec les pluies de dimanche.

#### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

## BLACK ROT

### Analyse de risque

#### Observations :

Pas de symptôme.

#### Analyse de risque :

Sur les parcelles présentant un historique, la pluie peut engendrer les premières contaminations.

#### A retenir

Des contaminations sont possibles.

### Préconisations

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8kg/ha.

#### Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

**OIDIUM****Analyse de risque****Observations :**

Pas de symptôme.

**Préconisations**

Le stade "2-3 feuilles étalées" est dépassé en tous secteurs. Ce stade déclenche la sensibilité des parcelles ayant subi de fortes attaques l'année dernière.

Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

**Intervenir sur parcelles sensibles :**

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuée), 6-8kg/ha (dose conseillée); Héliosoufre, soufre mouillable 7,5l/ha

(dose homologuée), 5l/ha (dose conseillée)

Les produits à base de soufre permettent la réalisation de traitements mixtes avec l'Erinose.

**Alternatives**

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

Protéger les parcelles sensibles

**VERS de la GRAPPE****Analyse de risque****Observations**

Le vol a débuté en fin de semaine dernière et s'est intensifié.

**A retenir**

Relevez les pièges

**Préconisations**

Aucun traitement n'est à envisager.

Pensez à relever les pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

**ERINOSE****Analyse de risque****Symptômes**

Les symptômes sont présents de manière diffuse.

**Préconisations**

Les traitements doivent être réalisés précocement, dès le stade pointe verte. Sur les parcelles à historique, un à deux traitements au soufre mouillable suffisent généralement à maîtriser l'érinose. L'application doit être ciblée et peut être couplée avec la lutte contre l'excoriose.

\* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée)

**Alternatives**

Favoriser les populations de typhlodromes.

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

Coupler les interventions érinose/oïdium

## DIVERS

**Escargots** : présence de petits escargots en quantité importante sur le plateau cordais.



**Acariose** : sur parcelles de Duras, Gamay et Sauvignon, Gamay ainsi que sur plantiers de Loin de l'oeil, et de Sauvignon.

**Eutypiose** : 1ers symptômes sur Mauzac.

*Prochain bulletin le 4 mai 2018*

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

*Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.*



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

